

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 novembre 2018

DATE DE CONVOCATION

6 novembre 2018

DATE D’AFFICHAGE

6 novembre 2018

L’an deux mille dix-huit et le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s’est réuni sous la présidence de Monsieur William BOUS, Maire.

## PRÉSENTS :

William BOUS	Micheline BINDER	Gérard BESNIER
Jean-Paul SOULEZ	Guy DESMAREST	Jeannick LANGLOIS
Martine CAYRE	Gérard FOUCARD	Patrick DUFOUR
Hervé LEVEAU	Maryse FLANDRE	Hélène TELLIER
Laure DESENDER	Laurent PLACE	Nathalie FERRAND

## ABSENTS NON EXCUSÉS:

## ABSENTS EXCUSÉS :

Nicole DAVESNE	donne pouvoir à	Gérard FOUCARD
Isabelle COZETTE	donne pouvoir à	Gérard BESNIER
Christelle PLÉ	donne pouvoir à	Micheline BINDER
Nadège CORROY	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

## ORDRE DU JOUR

- INDEMNITÉS DE CONSEIL DU TRÉSORIER
- INDEMNITÉS DU CONTROLEUR DES IMPOTS
- INDEMNITÉS GARDIENNAGE ÉGLISE
- DEMANDE AUCHAN POUR OBTENIR UNE DÉROGATION TEMPORAIRE POUR L’OUVERTURE DU MAGASIN CERTAINS DIMANCHES EN JOURNÉE
- ACHAT TERRAIN POUR AIRE DE CAMPING CAR
- DÉBAT SUR LE PROJET D’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PADD) DU PLUi-H

- **CRÉATION D'UN POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL**
- **DEMANDE SUBVENTION ROUTES DE L'OISE**
- **REMBOURSEMENT A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE**
- **DEMANDE SUBVENTIONS 2019**
- **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT**
- **INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- **QUESTIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2018**

Aucune observation.

### **INDEMNITES DE CONSEIL 2018 DU TRESORIER**

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de voter chaque année les indemnités de conseil du Trésorier.

L'indemnité de conseil étant calculée sur les dépenses réelles des 3 dernières années des budgets Eau, Assainissement et Commune, le montant pour 2017 était de 629.39 €.

Suite au départ de Monsieur Jean-François LANDIER, Madame Anne TELLIER DELATTRE demande ses indemnités au prorata de sa présence en 2018 soit 207.72 € pour 120 jours de gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette somme à Madame Anne TELLIER DELATTRE.

### **INDEMNITÉS DU CONTROLEUR DES IMPOTS**

Depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal verse une indemnité au contrôleur des impôts afin qu'il tienne une permanence en mairie.

Monsieur le Maire propose de verser 340 € au contrôleur des impôts pour sa permanence tenue en 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## **INDEMNITÉS GARDIENNAGE ÉGLISE**

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 120.97 € en 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valoriser le montant de l'indemnité dans la limite de ce plafond.

## **DEMANDE AUCHAN POUR OBTENIR UNE DÉROGATION TEMPORAIRE POUR L'OUVERTURE DU MAGASIN CERTAINS DIMANCHES EN JOURNÉE**

Le magasin AUCHAN de FORMERIE demande une dérogation temporaire pour ouvrir son magasin les dimanches :

- 22 décembre 2018 de 8h30 à 19h
- 29 décembre 2018 de 8h30 à 19h

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que le magasin soit ouvert les 22 et 29 décembre 2018 de 8h30 à 19h.

## **ACHAT TERRAIN POUR AIRE DE CAMPING CAR**

Pour créer l'aire de camping-car, Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'une parcelle cadastrée :

<b>n° parcelle</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Superficie</b>	<b>valeur</b>
AD 253	rue du Bois	637 m <sup>2</sup>	15 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de faire l'acquisition de cette parcelle au prix de 15 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Une estimation de France Domaine n'est pas à demander, l'acquisition se faisant de manière amiable et étant inférieure à 180 000 €.

## **DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PADD) DU PLUi-H**

Suite à la prise de compétence "en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale", la Communauté de Communes de la Picardie Verte a prescrit par délibération en date du 24 mars 2016 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme Local de l'habitat de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (PLUi-H);

La Communauté de Communes de la Picardie Verte est ainsi en cours d'élaboration de son PLUi-H :

- Une première phase de Diagnostic du territoire a été menée et a permis de mettre en évidence les atouts, contraintes et enjeux du territoire de la Picardie Verte.
- La deuxième phase est celle de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PADD est la traduction de la volonté de la Communauté de Communes de la Picardie Verte pour construire le projet global de développement du territoire en définissant les grands objectifs.

A ce titre l'article L 151-5 du Code de l'urbanisme demande au PADD de définir :

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'EPCI ;  
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.  
Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Le PADD a été rédigé en concertation avec les élus membres du comité de pilotage et a été présenté à l'ensemble des élus du territoire au travers de 4 réunions maillant le territoire les 25, 29, 30 et 31 janvier 2018.

Les objectifs suivants en termes d'aménagement et de développement de l'espace communautaire avaient été introduits par la délibération de prescription du PLUi-H du 24 mars 2016 :

- Répondre aux besoins des ménages, notamment en matière d'habitat, d'équipements et de services et accueillir de nouvelles populations ;
- Renforcer l'attractivité économique et touristique et agir pour le maintien et la création d'emplois sur le territoire ;
- Continuer d'offrir un cadre de vie de qualité et attractif en portant une attention particulière à la valorisation des ressources (espaces naturels, agricoles et forestiers, paysages, patrimoine...) et à la maîtrise de l'urbanisation ;
- Mener une réflexion autour de la mobilité et exploiter l'opportunité de la « liaison A16/A29 » si celle-ci se présente, afin de faciliter les échanges avec les régions voisines ;
- Réduire la consommation des espaces agricoles et naturels en optimisant le foncier constructible et en favorisant l'utilisation des dents creuses au sein du tissu urbanisé. Egalement, questionner l'enveloppe des zones ouvertes à l'urbanisation dans les PLU et POS opposables dans la perspective d'une consommation d'une enveloppe définie par le SCoT en 2014 ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la trame verte et bleue et s'appuyer sur les richesses existantes du territoire ;
- Maintenir les identités rurales, pérenniser le bocage, urbaniser en valorisant les paysages de campagne (maillage de sentier, préservation des haies...) ;

- Elaborer et mettre en œuvre une politique de l'habitat partagée, permettant d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, en définissant des objectifs adaptés commune par commune et en optimisant le foncier constructible ;
- Favoriser la diversité (taille, lieu, bâti ancien ou logement neuf...) et la qualité de l'offre de logement (mixité urbaine et sociale) ;

Conformément à l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire et l'ensemble des Conseils Municipaux doivent débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H.

L'article L 153-11 du code de l'Urbanisme permet, à compter de cette étape du PADD, de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation d'urbanisme avec une analyse au cas par cas, dans les conditions et délais prévus à l'article L 424-1.

Monsieur le Maire expose les grandes orientations et objectifs du PADD :

Le projet de PADD dûment exposé s'articule autour de **5 grands axes** :

**Axes n° 1 : Conforter le cadre naturel de la Picardie Verte :**

- 1.1 Préserver la végétalisation traditionnelle des espaces urbains et agricoles notamment dans la partie plateau du territoire où elle est plus rare
- 1.2 Accompagner le bon développement des continuités végétales et hydrauliques
- 1.3 Tenir compte de la ressource en eau

**Axes n° 2 : Mettre en valeur la diversité du patrimoine naturel et bâti :**

- 2.1 Valoriser les éléments naturels identitaires des grands paysages de la Picardie Verte
- 2.2 Composer l'avenir du territoire d'après le socle bâti
- 2.3 Organiser la découverte du territoire pour valoriser le patrimoine et le paysage

**Axes n° 3 : Promouvoir une croissance verte et un développement durable du territoire :**

- 3.1 Participer à la transition énergétique à toutes les échelles
- 3.2 Réduire l'exposition des habitants du territoire aux risques et nuisances
- 3.3 Repenser les déplacements
- 3.4 Conserver l'attractivité économique du territoire
- 3.5 Valoriser les sites anciens et leurs bâtis

**Axes n° 4 : Développer une politique de l'habitat répondant aux besoins actuels et futurs :**

- 4.1 Limiter la vacance des logements : inciter et accompagner la rénovation
- 4.2 Adapter les logements neufs et existants en améliorant leur qualité énergétique
- 4.3 Améliorer l'attractivité des bourgs

## **Axes n° 5 : Accompagner les habitants de la Picardie Verte dans leur vie quotidienne :**

5.1 Anticiper les besoins des occupants : gérer le vieillissement de la population et l'installation des plus jeunes

5.2 Améliorer la dynamique commerciale

Sur la base de cet exposé, **il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales**, conformément aux dispositions de l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme.

Plusieurs conseillers se sont exprimés sans rapport avec les orientations générales du PADD.

**Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** l'article L 123-1-2 du code de l'urbanisme qui fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,

**Vu** l'article L151-2 du code de l'urbanisme qui dispose que les Plans Locaux d'Urbanisme comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

**Vu** l'article L.151-5 du code de l'urbanisme qui définit le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme,

**Vu** l'article L.153-12 du code de l'urbanisme qui dispose que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme,

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale de la Picardie Verte approuvé le 20 Mars 2014 ;

**Vu** la conférence des maires en date du 3 décembre 2015 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes de la Picardie Verte et actant le transfert de la compétence "en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale" à la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) ;

**Vu** la délibération en date du 24 mars 2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme Local de l'habitat de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (PLUi-H), et fixant les modalités de collaboration avec ses communes membres ainsi que les modalités de concertation avec le public;

**Vu** l'avis favorable du Bureau du 17 septembre 2018,

**Vu** le PADD, ci-après annexé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de donner acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), comme prévu par l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme.

## **CRÉATION D'UN POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL**

Eu égard aux délibérations favorables relatives à la création du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Grand Beauvaisis exprimées par la Communauté d'Agglomération de Beauvais (CAB) et les trois Communautés de Communes, de l'Oise Picarde (CCOP), du Pays de Bray (CCPB) et de la Picardie Verte (CCPV), et en tant que membre de cette dernière,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des considérants exposés, lors du Conseil Communautaire, en date du 28 septembre 2017 qui permettra au PETR :

- de conduire des réflexions et mener des études de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire,
- d'assurer l'ingénierie des projets issus du programme d'actions ou d'intérêt du pôle du Grand Beauvaisis permettant de répondre aux appels à projets,
- de contractualiser dans le cadre des principales politiques qui concourent au développement durable de son territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création du PETR du Grand Beauvaisis.

## **DEMANDE SUBVENTION ROUTES DE L'OISE**

Par courrier reçu le 27 septembre, l'association « Les Routes de l'Oise » demande un départ et une arrivée le dimanche 9 juin 2019, 1800 € ainsi que 4 gerbes et un trophée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les demandes de l'association « Les Routes de l'Oise ».

## **REMBOURSEMENT A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE**

Pour l'organisation de la cérémonie du 11 novembre, la coopérative scolaire a fait l'acquisition pour les enfants de reproductions de casques Adrian et de casques à pointe allemand pour un montant de 175 €.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 175 € à la coopérative scolaire et précise que les anciens combattants ont participé à hauteur du même montant.

La commune a également acheté des drapeaux, des ballons et des roses.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'accorder cette subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire.

*Monsieur le Maire remercie les élus qui ont participé à cette commémoration et précise que 70 élèves étaient présents avec Mesdames VAN DE WALLE, PADOT et Monsieur VALLEE, malgré une météo peu favorable.*

## **DEMANDE SUBVENTIONS 2019**

Le Département nous demande de transmettre nos demandes de subvention d'investissement pour l'année 2019 avant le 31 décembre 2018.

Il propose de prioriser comme suit les demandes :

<b>Ordre de priorité</b>	<b>Programmes</b>	<b>Montants estimés HT</b>	<b>Subvention du Département attendue</b>	<b>Autres partenaires financiers</b>
<b>1</b>	<b>Construction d'une tribune et d'un local de rangement</b>	360 455 €	36 % 129 764 €	Contrat de ruralité 32 000 € DETR 15 000 €
<b>2</b>	<b>Aménagement de la rue de l'Eglise</b>	318 778 €	36 % 114 760 €	
<b>3</b>	<b>Construction d'une aire de camping-car</b>	112 229 €	36 % 40 402 €	Faire demande à la CCPV
<b>4</b>	<b>Diagnostic assainissement</b>	122 530 €	10% 12 253 €	AESN 50 % 61 265 €
<b>5</b>	<b>Aménagement d'un parking commun au stade de football et à l'église</b>	118 313 €	36% 42 592 €	

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la contenance du projet pour les études et travaux mentionnés selon l'ordre défini ci-dessus,
- de demander à démarrer les opérations par anticipation au vote de la subvention allouée,
- de solliciter à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Département,
- de solliciter l'autorisation de réaliser les missions préalablement à toute inscription sur un programme d'investissement subventionné.

## **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT**

A la demande de la Trésorerie, il convient de faire une décision modificative n°3 sur le budget assainissement comme suit, pour rectifier une imputation réalisée en 2009, afin que l'inventaire soit juste avant la fusion.

	FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
Article : 7811 (reprise d'amortissement)	+ 6 894 €	
Article 7588 (produits divers de gestion courante)	- 6 894 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	
	INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
Article 281532 (amortissement réseau d'assainissement)		+ 6 894 €
Article 2031 (opération 25 : études réseau d'assainissement)		- 6 894 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la décision modificative n°3 sur le budget assainissement, comme présentée ci-dessus.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Fusion avec BOUTAVENT LA GRANGE accordée par le Préfet à effet au 01/01/2019**

Monsieur le Maire précise que cette fusion engendre un gros travail administratif, notamment par l'attribution d'un nouveau numéro de SIRET. Le Maire et les adjoints devront être élus la première semaine de janvier 2019. Les budgets de la commune, du lotissement des Tilleuls, du CCAS, des services de l'Eau et de l'Assainissement, les tarifs communaux devront être votés en janvier. 3 réunions de conseil municipal seront à prévoir en janvier. La secrétaire de mairie de BOUTAVENT LA GRANGE devrait partir fin décembre. Des informations complémentaires seront apportées dès que la commune aura obtenu les réponses de la Préfecture.

- **Bilan voyage Canada et échange étudiants**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'est absenté du 7 au 17 octobre pour un déplacement au Canada.

Il remercie Madame Micheline BINDER pour l'avoir représenté au banquet des Aînés, qui se tenait le 7 octobre.

Lors de son voyage, Monsieur le Maire a pu échanger avec la famille TISSEYRE, le Maire de ROSEMERIE, le Directeur de l'Académie SAINTE THERESE et le jeune canadien Nicolas BOURBEAU, qui était venu cet été, ainsi qu'avec ses parents.

Une visite du Parlement avait également été organisée.

Monsieur le Maire tient à préciser que ce voyage a coûté environ 1 850 € par personne pour 10 jours et qu'aucune facture n'a été réglée par le budget communal.

La ville de ROSEMERE est intéressée pour un partenariat avec la commune de FORMERIE concernant l'échange d'un étudiant chaque été.

Monsieur le Maire invite les élus à faire très rapidement des propositions de candidatures de jeunes âgés de plus de 18 ans, qui seront rémunérés sur la base du SMIC, sans compétences particulières.

- **Attribution de marchés :**

<b>intitulé</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Attributaire</b>
<b>Travaux accessibilité Mairie</b>		
Lot 1 : Terrassement - Gros-œuvre	48 336.00 €	BADIE
Lot 2 : Charpente - Couverture	0 €	Aucune offre mais reçu un devis après procédure
Lot 3 : Menuiseries extérieures	7 615.68 €	NANTIER
Lot 4 : ICD-Menuiseries intérieures	5 603.50 €	NANTIER
Lot 5 : Plomberie sanitaires	4 338.00 €	FMP COURTOIS
Lot 6 : Electricité-VMC	4 980.00 €	IDELEC
Lot 7 : Peinture	19 150.15 €	FRANCIS LAFILE
Lot 8 : Carrelage - Faïence	6 599.00 €	BADIE
Lot 9 : Ascenseur	23 600.00 €	THYSSENKRUPP

- **Remerciements :**

- Association pour la Connaissance et la Conservation des Calvaires et des Croix du Beauvaisis pour la subvention allouée.
- L'établissement français du Sang pour la collecte du 30 octobre (48 volontaires)
- L'ESPERANCE pour le renouvellement des tenues, la subvention exceptionnelle attribuée pour le festival de musique, la distribution des flyers, l'inscription de la publicité sur le panneau et sur le site, l'apéritif offert et le vin d'honneur et enfin l'aide apportée lors de la fête par le Comité des fêtes et par les bénévoles.

- **Subventions :**

- 66 900 € par le Département pour l'aménagement de voirie rue du Château.
- 863.02 € par le SE60 pour les travaux d'électrification et les investissements en éclairage public.
- Information liste des associations qui ont confectionné un char

- **Remboursement de l'Espérance pour les costumes achetés**

Conformément à la convention, l'association va rembourser :  $7611 \times 2/3 = 5\,074$  € à la commune. L'ESPERANCE a demandé une remise commerciale sur la 2<sup>ème</sup> facture au fournisseur, pour le non-respect des délais et tenues de couleur différente.

- **Boîtes de dépôt de courrier dans la commune :**

La Poste va en retirer 4 dans la commune, ne collectant plus ou peu de courriers dans ces boîtes situées :

- ✓ 9 rue de Grumesnil
- ✓ 36 rue du Maréchal Joffre
- ✓ 21 rue de la Paix
- ✓ 8 rue Vaupéron

Les boîtes situées route d'Haucourt et au 1 rue du Château seront maintenues.

- **Contes d'Automne :**

Dimanche 25 novembre 2018 à 17h, salle Louis Juvet (convention déjà signée car envoyée tardivement)

- **Bilan réunion de quartier :**

Monsieur le Maire a très apprécié la réunion de quartier qui s'est tenue le 26 octobre 2018 à 19 heures à la salle JOUVET à plusieurs titres :

- ✓ Fréquentation importante
- ✓ Bonne participation
- ✓ Questions posées pertinentes

Les plaintes des usagers concernaient les déjections canines et félines, la vitesse excessive et le mauvais stationnement des véhicules.

La commission de travaux s'est d'ailleurs déplacée aux endroits problématiques.

Monsieur le Maire s'est engagé à :

- ✚ Installer 4 stops au carrefour allée de la Garenne – rue Cité Simon – rue du Château – rue Marette Campagne
- ✚ Matérialiser au sol par de la peinture jaune les virages de ce carrefour interdisant le stationnement des véhicules
- ✚ Installer un sens unique rue du 9 Juin dans le sens rue du Château vers rue Marette Campagne
- ✚ Poser 2 bornes pour protéger les arbres de l'Allée de la Garenne
- ✚ Poser des bornes devant la maison de M. Fabien MOREL, située 5 Allée de la Garenne

- ✚ Installer un autre bac pour les déjections canines Allée de la Garenne

Monsieur le Maire propose d'organiser une nouvelle réunion de quartier mi-février pour les habitants des Prunettes et de la rue de Grumesnil.

- **Bilan site internet :**

18 864 visites  
8 928 visiteurs

PAGES	VISITES
Vie associative et culturelle	1433
Notre mairie	1389
Vie scolaire	760
Entreprises et commerces	580
Tarifs municipaux	463
Sport	435
Règlementation	366
Santé	344
Eau et assainissement	329
Marchés publics	177

- **Cantine scolaire : 2 services**

Suite aux problèmes de comportement de certains enfants difficiles à gérer, Monsieur le Maire a décidé de faire un essai depuis une semaine et ce jusqu'aux vacances de Noël de 2 services le midi à la cantine pour les enfants de l'école élémentaire soit environ 50 par service..

Madame Martine CAYRE s'est proposée pour aider à l'organisation de ces 2 services et Monsieur le Maire la remercie. Il faudra réfléchir à son remplacement et peut-être réfléchir à l'augmentation du prix de cantine pour couvrir les frais de surveillance. On peut déjà constater une nette amélioration des nuisances sonores et une diminution importante des déchets alimentaires. Un bilan sera réalisé en janvier.

- **Départ à la retraite de Fabrice LONCKE le 7 décembre 2018 :**

Une quête est mise en place. Se rapprocher de Guy DESMAREST.

- **Distribution des colis de fin d'année :**

Vendredi 14 Décembre 2018 de 9H30 à 12H	Jean-Paul SOULEZ – Hervé LEVEAU – Micheline BINDER
Vendredi 14 Décembre 2018 de 14H à 17H	Patrick DUFOUR – Nathalie FERRAND (mais devra partir avant la fin) – Jeannick LANGLOIS
Samedi 15 Décembre 2018 de 9H30 à 12H	Guy DESMAREST – Jeannick LANGLOIS – Patrick DUFOUR
Lundi 17 Décembre 2018 de 9H à 12H	Gérard BESNIER – Gérard FOUCARD

- **Rappel invitation pour la Sainte Cécile le 18 novembre 2018**
- **Prochaines dates prévisionnelles de réunion du Conseil Municipal :**  
11 décembre 2018 et 03 janvier 2019

## **QUESTIONS DES CONSEILLERS :**

Maryse FLANDRE

- Signale des erreurs de dates sur le calendrier des fêtes 2019. Les rectifications vont être réalisées.

Hervé LEVEAU

- Demande si la commune a fait l'acquisition du bois cadastrée A35 et 39 au lieu-dit « le Vallabonnet », qui appartenait aux conjoints MOURONVAL (secteur connu sous le nom de « petit train »).  
Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.
- Demande si le parcours de santé sera installé dans ce bois.  
A voir. Des bancs peuvent être prochainement installés à l'entrée du bois, répond Monsieur le Maire.

La séance est levée à 22 heures 40.

NOM	PRENOM	QUALITE	Présent	Absent
BOUS	William	Maire		
BINDER	Micheline	Adjointe au Maire		
BESNIER	Gérard	Adjoint au Maire		
SOULEZ	Jean-Paul	Adjoint au Maire		
DESMAREST	Guy	Adjoint au Maire		
DAVESNE	Nicole	Conseillère Municipale		excusée
LANGLOIS	Jeannick	Conseiller Municipal		
CAYRE	Martine	Conseillère Municipale		
FOUCARD	Gérard	Conseiller Municipal		
DUFOUR	Patrick	Conseiller Municipal		
LEVEAU	Hervé	Conseiller Municipal		
FLANDRE	Maryse	Conseillère Municipale		
COZETTE	Isabelle	Conseillère Municipale		excusée
PLE	Christelle	Conseillère Municipale		excusée
TELLIER	Hélène	Conseillère Municipale		
DESENDER	Laure	Conseillère Municipale		
PLACE	Laurent	Conseiller Municipal		
CORROY	Nadège	Conseillère Municipale		excusée
FERRAND	Nathalie	Conseillère Municipale		